

prendre de telles questions en considération avant qu'on donne suite au rapport Wood, dans un an peut-être, paraît-il.

Dans la région de Simcoe, les officiers de la Légion ont exprimé leur inquiétude à cause de la fermeture graduelle de l'hôpital Sunnybrook, à Toronto, où vont se faire soigner bien des anciens combattants de la région. Ils s'inquiètent du surcroît de patients qui vont maintenant encombrer les lits de l'hôpital Westminster, dans la région de London, et nos anciens combattants seront dès lors privés de services hospitaliers. J'espère que le ministère va se tenir au courant des événements et prévoir le nombre de personnes qui devront être hospitalisées au cours des prochaines années, de façon à ne pas fermer trop tôt l'hôpital Sunnybrook. Voilà quelques questions cruciales qui touchent au fond même des problèmes qui assaillent les anciens combattants.

J'aimerais, avant de terminer, demander au ministre des affaires des anciens combattants d'user de son influence auprès du ministre des Postes (M. Kierans), un dur de dur s'il en est, pour lui parler des nouveaux tarifs postaux qui alourdisent inutilement le fardeau de la revue *Legion*, qui s'appelait autrefois *Legionary*, organe de la Légion canadienne. Non seulement a-t-on majoré les tarifs postaux, mais on a aussi exclu la revue du tarif préférentiel accordé aux journaux et aux revues. En conséquence, le coût d'expédition de cette revue nationale aux anciens combattants a augmenté de 1,400 p. 100.

Notre ministre des Affaires des anciens combattants peut sûrement intervenir pour que la revue figure au moins sur la liste préférentielle. Cela dit, je prie instamment le ministre des Affaires des anciens combattants de songer à aider immédiatement nos anciens combattants jusqu'à la mise en application des recommandations du rapport Woods.

■ **M. Hubert Badanai (Fort William):** Monsieur l'Orateur, en guise d'introduction, j'aimerais vous donner un compte rendu succinct des manifestations qui se sont déroulées en France et en Belgique—et auxquelles j'ai assisté—pour marquer le 50^e anniversaire de l'Armistice de 1918. Le gouvernement du Canada a fourni à 100 anciens combattants de la première guerre mondiale le transport et les services pour accomplir ce qui s'est révélé en réalité un magnifique pèlerinage superbement organisé par le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants. La mission était destinée à rendre hommage aux camarades laissés pour toujours en terre étrangère.

Le Canada possède en France et en Belgique 13 champs de bataille commémoratifs

pour rappeler les exploits des troupes canadiennes et terre-neuviennes. Nous les avons visités tous. A chacun a eu lieu une cérémonie commémorative où les représentants du corps expéditionnaire canadien ont déposé des couronnes. A chaque occasion, on a d'abord présenté une couronne au nom du gouvernement du Canada.

Au cours de près de deux semaines de cérémonies et de réceptions, j'ai été frappé de la précision militaire avec laquelle une activité suivait l'autre, réussite prodigieuse d'organisation de la part du ministère des Affaires des anciens combattants, sous la direction du sous-ministre d'alors, M. Ernest Côté, lui-même ancien combattant de la seconde guerre mondiale. Son talent d'organisateur, fermement appuyé par celui d'autres fonctionnaires du ministère, a fait de ce voyage un vrai délice pour tous ceux qui ont participé aux cérémonies, les plus pittoresques et les plus éclatantes peut-être qu'il m'ait été donné de voir. Ce fut une des plus grandes manifestations patriotiques que le Canada ait organisées en terre étrangère, et la plus grande partie du mérite revient à juste titre aux efforts infatigables des fonctionnaires du ministère.

● (2.50 p.m.)

Je crois parler au nom de tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre en disant que le débat actuel a sa raison d'être et que nous nous en réjouissons, parce qu'il traduit l'intérêt des députés de tous les partis pour l'aspect humain de la question. Durant toutes les années au cours desquelles j'ai fait partie du comité permanent des affaires des anciens combattants, je n'ai jamais eu connaissance qu'on ait fait preuve d'esprit de parti lorsque les exigences et aspirations de nos vétérans étaient en jeu. Celui qui a présenté la motion à l'étude a droit à nos félicitations pour son rapport sur le 25^e anniversaire de la fin des hostilités en Europe. Cela ne m'empêche pas moins de le désapprouver énergiquement lorsqu'il laisse entendre que le gouvernement agit en dictateur et ne fait pas tout son possible à l'égard des vétérans. Je regrette que le député se soit laissé aller à des déclarations irréfléchies. Le ministre des Affaires des anciens combattants a répliqué avec justesse et à propos. Je le félicite de son brillant exposé.

Le ministre a signalé à maintes reprises, monsieur l'Orateur, qu'il appartenait au gouvernement de s'occuper des problèmes des anciens combattants, dont le nombre atteint un million. Tous, heureusement, n'ont pas besoin d'aide et n'ont pas particulièrement besoin de faire appel aux services du gouvernement. Mais sur ce million de vétérans, 14 p. 100 touchent une pension, environ 8 p. 100 ont besoin des allocations d'anciens combat-